

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

Convocation du 18 septembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Marc BERARDI

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 18/09/2025
Publié le : 25/09/2025

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

OBJET : TARIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES FORAINS ET LES CIRCASSIENS

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif d'occupation temporaire du domaine public pour l'accueil des cirques, des forains et arts nomades sur le parking du terrain de football au 28 bis rue des Brétignolles à Jarzé :

- 50 € par tranche de 24 heures. Toute nouvelle tranche de 24 heures entamée est due.

L'occupation sera acceptée après avoir complétée une demande 2 mois avant la date souhaitée.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

